

TARIFS DE LA RÉGIE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

1- contrat ordinaire pour les compteurs de Diamètres Nominal quinze millimètres et vingt millimètres (DN15/DN20)	montant en euros Hors Taxes (HT)
abonnement annuel	85,00
le mètre cube *	1,50

* pour information, au tarif par mètre cube présenté ci-dessus doivent se rajouter :

1/ la compensation au titre de la redevance de l'Agence de l'eau appliquée sur le prélèvement sur ressources, soit douze centimes d'euros HT par mètre cube (0,12 € HT/m³) à compter du 1^{er} janvier 2024,

2/ la redevance des Agences de l'eau contre la pollution domestique :

soit vingt-neuf centimes d'euros HT (0,29 € HT) pour l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corses,

soit trente-trois centimes d'euros HT (0,33 € HT) pour l'Agence de l'eau Adour Garonne concernant la Commune de Le Caylar uniquement,

2- contrats spécifiques	montant en euros HT
abonnement annuel compteur fontaine publique pour les communes	1 euro par an et par fontaine
abonnement annuel compteur de DN 25	100,00
abonnement annuel compteur de DN 30	150,00
abonnement annuel compteur de DN 40	250,00
abonnement annuel compteur de DN supérieur à 40	350,00

3- majoration de la facturation	pourcentage de majoration appliqué suite au non-paiement de la facture l'année n
taux de majoration de la redevance appliquée à la date de réception de la facture sur la part abonnement et sur la consommation annuelle de facture non réglée après deux relances en recommandé avec accusé réception auprès du titulaire du contrat de fourniture d'eau	année civile n+1 : 15,27% année civile n+2 : 21,26%

4-tarifs des interventions	montant en euros HT
forfait pour les petits travaux ou dépose de compteur de DN15 et 20 sur tout le territoire dans la limite de deux heures aller-retour de déplacement	53,00
petits travaux ou dépose de compteur de DN supérieur à 20 sur tout le territoire dans la limite de deux heures aller-retour de déplacement	53,00 + coût de l'agent en fonction du temps réel
pose de compteur de DN 15 et 20 mm selon le détail de l'intervention	80,00
pose de compteur de DN supérieur à 20	montant au réel
forfait des interventions simples avec déplacement	53,00
forfait des intervention spécialisées avec déplacement	67,00

l'heure d'intervention d'un agent sur partie publique suite à négligence, maladresse ou malveillance de l'utilisateur ou de l'entreprise avec déplacement	53,00
forfait de la relève manuelle du compteur	20,00
forfait de l'ouverture de branchement	33,00
forfait de la fermeture temporaire de branchement motivée hors raison de service	150,00
forfait de la ré-ouverture de branchement suite à fermeture hors raison de service	150,00
forfait de contrôle de conformité des ouvrages domestiques pour les forages utilisés en eau potable	180,00
forfait de contrôle pour conformité des travaux si travaux de branchements externes à la régie	180,00
forfait de la visite de contrôle du compteur sur forage eau potable pour rejet eaux usées	20,00
forfait de remplacement d'un compteur suite à négligence de l'abonné (intervention sur compteur ou mauvaise protection notamment contre le gel) en plus du coût du compteur	53,00
jaugeage ou étalonnage d'un compteur à la demande de l'abonné	coût réel par une entreprise spécialisée
forfait par étude de dossier abonné complexe (demandant par exemple des recherches sur plusieurs années)	53,00
forfait des études et diagnostics de réseau à la demande de l'utilisateur	250,00
forfait par estimation financière pour le branchement à l'eau potable si la demande concerne uniquement le branchement à l'eau potable et si nécessitant le déplacement d'un agent	67,00
forfait par estimation financière pour le branchement à l'eau potable si la demande concerne le branchement à l'eau potable et aux eaux usées en même temps et nécessitant le déplacement d'un agent	40,00

le taux de TVA applicable est de cinq virgule cinq pour cent (5,5 %),

5- travaux de réalisation de branchement d'eau potable	montant en euros HT
travaux sur devis par application des prix des marchés de travaux en cours	montant au réel
frais de gestion d'un devis par branchement	pourcentage du montant de facture : 15 % du montant des travaux plafonnés à 250,00
prix d'un branchement réalisé dans le cadre d'un chantier global ou par anticipation sous réserve de consentement préalable	1500,00

PÉNALITÉS APPLICABLES POUR TOUTE INTERVENTION NON AUTORISÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÉVOIS ET LARZAC

sanctions	exemples de cas d'application	unité	montant en euros sans tva	modalités
prélèvement sur poteau incendie sans autorisation	piscine, découpe d'enrobés, besoin personnel, entreprise qui réalise des travaux,...	par prélèvement	1000,00	- constat par une personne assermentée envoyé par lettre recommandée avec accusé réception - facturation des réparations - dépôt de plainte - pénalité doublée en cas de récidive
raccordement ou prélèvement sans autorisation	raccordement sans avis, branchement pirate, utilisation d'un by-pass, absence de compteur, entreprise qui réalise des travaux...	le raccordement	3000,00	- constat par une personne assermentée envoyé par lettre recommandée avec accusé réception - facturation des réparations - dépôt de plainte
manœuvre du réseau sans autorisation		par manœuvre	300,00	- constat par une personne assermentée envoyé par lettre recommandée avec accusé réception - facturation éventuelle des réparations
compteur inversé		forfait	2000,00	+ facturation de la consommation constatée
compteur changé ou enlevé		forfait	2000,00	+ forfait de remplacement du compteur